

## "Le Luxembourg propose une politique monétaire pour les «Six»" dans L'Agence économique et financière (28 janvier 1968)

**Légende:** Le 28 janvier 1968, le quotidien L'agence économique et financière commente l'étude «Perspectives de la politique financière et monétaire européenne» de Pierre Werner, ministre d'État et président du gouvernement luxembourgeois.

**Source:** L'Agence économique et financière. 28.01.1968. [s.l.]. Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg. 1962-1971. Questions monétaires, PW 036.

**Copyright:** (c) AGEFI Luxembourg

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/le\\_luxembourg\\_propose\\_une\\_politique\\_monetaire\\_pour\\_les\\_six\\_dans\\_l\\_agence\\_economique\\_et\\_financiere\\_28\\_janvier\\_1968-fr-b6770586-4f8f-41b0-a4bd-3f1cddf3411b.html](http://www.cvce.eu/obj/le_luxembourg_propose_une_politique_monetaire_pour_les_six_dans_l_agence_economique_et_financiere_28_janvier_1968-fr-b6770586-4f8f-41b0-a4bd-3f1cddf3411b.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/12/2013

869

13

# La Banque Nationale Belge appuie les accords de Rio...

BRUXELLES (Agefi). — Dans son rapport annuel, la Banque Nationale de Belgique s'est attachée à souligner l'importance d'un sain fonctionnement du marché monétaire international, tant pour la Belgique que pour le reste du monde. C'est la raison pour laquelle la banque entend apporter son soutien au projet de droits spéciaux de tirage, tels qu'ils ont été définis lors de la conférence de Rio. Cela permettra de lier davantage les

liquidités mondiales à l'accroissement de la richesse et du commerce de notre globe.

Cependant, pour que de telles dispositions soient utiles, il convient que chaque pays observe une stricte discipline monétaire à l'intérieur de ses frontières. Ainsi, la tâche des banques centrales et des autorités monétaires internationales se limitera à rétablir certains déséquilibres temporaires et relativement peu importants des balances des paiements.

## ...et le Luxembourg propose une politique monétaire pour les «Six»

Sur le plan européen, on s'intéresse de plus en plus à l'unification de la politique monétaire des «Six». Plusieurs événements récents ont contribué à actualiser cette question; citons entre autres, la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, le programme d'assainissement de la balance des paiements des Etats-Unis, le système des liquidités internationales et la parité de l'or, enfin, la politique agricole commune.

Le problème est ardu et, pour lui trouver une solution acceptable, il est nécessaire que les membres du Marché commun s'entendent sur un processus d'unification politique. Dans ce but, M. P. Werner, président du Gouvernement luxembourgeois et ministre du Trésor, vient de publier une étude qui, sous le titre «Perspectives de la politique financière et monétaire européenne», contient un plan en cinq points:

1. Définition des opérations à caractère monétaire que les partenaires ne pourraient entreprendre qu'après consultation entre eux.

2. Mise au point et approbation de la définition de l'unité de compte européenne.

3. Avec ou sans référence à la monnaie de compte, les «Six» devraient préciser leurs engagements réciproques pour le maintien de relations fixes entre leurs monnaies.

4. Coordination de la coopération monétaire des «Six» avec celle qui se pratique sur le plan mondial du Fonds Monétaire International.

5. A titre prévisionnel, il faudrait arrêter le schéma d'un accord intergouvernemental, dans lequel s'inscrirait, au moment opportun, l'étendue des obligations de chaque pays en matière de concours mutuel en application des articles 108 et 109 du Traité de Rome.

En conclusion, M. Werner déclare plaider pour *une action progressive et organique, conforme aux besoins réels du fonctionnement de la communauté. L'usage de la monnaie de compte, ainsi que différentes actions de solidarité institutionnalisées, rapprocheront les «Six» du système idéal et final, qui s'appuiera sur un fonds de réserve européen et sur la monnaie européenne.*